

# Règlements

## JEUX DE SOCIÉTÉ

- Le prêt de jeux de société est autorisé aux usagers adultes.
- Les usagers de moins de 18 ans sont autorisés à emprunter les jeux de société pour utilisation sur place en bibliothèque.
- Le nombre maximal de prêt de jeux de société par usager est de 1.
- L'utilisateur sera facturé pour le coût de remplacement d'un jeu perdu ou endommagé.
- L'utilisateur adulte qui emprunte un jeu de société a la responsabilité de superviser l'utilisation de celui-ci et d'assurer la sécurité lors de la manipulation du jeu.
- La bibliothèque se dégage de toutes responsabilités des risques divers associés à la manipulation du jeu de société.